

“ En 2005, le ministère de l'Intérieur émet une circulaire sur l'intelligence économique appliquée aux préfets. ”

L'intelligence économique : historique

Après le Japon dans les années 1970 et les Etats-Unis à la fin des années 1980, la France s'est lancée à son tour dans la démarche d'intelligence économique à compter des années 90, à la suite de tentatives de prise de contrôle de sociétés françaises sensibles, et de l'activité de fonds d'investissements étrangers agressifs. Sic en retrace l'historique.

Ce mouvement s'est produit par l'intervention de responsables dans des secteurs aussi divers que la défense nationale, le réseau consulaire et celui de l'entreprise et de quelques universitaires. Ces personnes ont clairement perçu l'essor de l'économie de la connaissance et le fait que les technologies de l'information modifiaient les conditions des prises de décision et appelaient de nouveaux modes de pensée et d'action.

Chronologie de l'intelligence économique de 1994 à 2005

En 1994, le rapport du commissaire général du plan « Intelligence économique et stratégie des entreprises », appelé également rapport Martre (son auteur est un ancien PDG de l'aérospatiale), apporte la légitimité de l'Etat à ces nouvelles pratiques et préconise la mise en place d'une politique publique d'intelligence économique. En avril 1995 est créé le Comité pour la Compétitivité et la Sécurité Économique (CCSE), placé auprès du Premier ministre et comprenant sept membres élus pour deux ans. Le CCSE ne s'est plus réuni à compter de 1997.

En 2002, une circulaire du Minefi redéfinit la notion de défense économique, dont l'intelligence économique est une des composantes, ainsi que le rôle des différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Cette circulaire donne aux préfets une « mission permanente d'intelligence économique » au titre de la « défense économique ».

Les neuf années qui séparent la publica-

tion du rapport Martre de celui proposé en juin 2003 par le député Bernard Carayon, « Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale », puis adressé au Premier ministre, sont marquées par la constitution de cercles formels et informels, adossés parfois à l'Etat tels que les groupes « intelligence économique » de l'IHEDN (Institut Nationale des Hautes Études de Sécurité) ou de l'INHES (Institut Nationale des Hautes Études de Sécurité), parfois à des associations comme SCIP France (Association des professionnels de la veille et de l'intelligence économique en entreprise), l'AFDIE (Association Française pour le Développement de l'Intelligence Économique), ou des « think tanks », tels que le CEPS (Centre d'Étude Prospective et Stratégique), le développement de ce que l'on appelle l'intelligence économique territoriale.

En 2005, le ministère de l'Intérieur émet une circulaire sur l'intelligence économique appliquée aux préfets.

Dispositif opérationnel

La principale conséquence est la création d'un dispositif public d'intelligence économique, avec à sa tête un Haut Responsable à l'Intelligence Economique (HRIE) au

sein du secrétariat général de la Défense nationale, rattaché au Premier ministre. Ce poste a été occupé du 1^{er} janvier 2004 à avril 2009 par Alain Juillet, chargé de la mise en place de responsables de l'intelligence économique dans divers ministères (Affaires étrangères, Agriculture, Economie et Finances, Défense, Intérieur, Recherche, et Développement durable). Le dispositif repose également sur un réseau territorial avec, auprès des TPG de région, un chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE), qui dépend du Service de Coordination à l'Intelligence Économique (SCIE) du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (Christine Lagarde).

Une réforme de ce dispositif pour le rendre plus performant est en cours, avec au plus haut niveau, le remplacement vraisemblable de la structure du HRIE par une « délégation interministérielle » et, concernant les 22 CRIE, le rattachement de ce réseau territorial aux futures Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) qui fusionneront sept administrations déconcentrées de l'Etat d'ici 2010. ■

Les priorités d'action

- ▶ Le soutien aux entreprises
- ▶ La définition d'une réglementation sur le droit du secret des affaires
- ▶ La mise en place d'une intelligence territoriale permettant aux PME d'accéder à l'information stratégique